

DPAA.MD.IC.13.10.84.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINIS-
TRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 05/554 DU 15/4/85
MESS-DGMS-DPAA-SP-P3

portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1981 des Professeurs Certifiés
de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo.

LE PREMIER MINISTRE

V I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier
Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des
Intérimis des Membres du Gouvernement ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire
d'avancement en date du 23 Juillet 1984 ;

(/u le décret n° 67/304/JNT-DGT du 30.9.67 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165
/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le rectificatif n° 84/933 du 12/10/84 au décret n° 84/858 du
13/8/84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

SECRET : .../...
.../...

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1981, les Professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

POUR LE 2^e ECHELON

A 2 ANS

- INGOMIS Gérard, en service à Brazzaville
- MAYET Joseph, en service à Brazzaville

POUR LE 4^e ECHELON

A 2 ANS

- MOBONDA Honoré, en service à Brazzaville

POUR LE 7^e ECHELON

A 2 ANS

- MABIALA Julien Félix, en service à Brazzaville
- OGNAMI Eugène, en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 15 AVRIL 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Daniel ABIBI.-

Ange Edouard POUNGUI.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIONA.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Itihi Ossétoumba LÉKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

MESS-CAB :	2	TRESOR :	1
DGAS :	2	B/SOLDE :	2
DPAA/COURRIER : ...	6	B/COURRIER :	2
D.F.P. :	2	JORPC :	1
D.G.B. :	2	INTERESSES :	5
D.C.F. :	2		